



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Situation du marché du travail dans le canton de Vaud

Février 2008 : taux de chômage inchangé

Le taux de chômage dans le canton de Vaud demeure stable à 4.1% en février 2008, malgré une diminution de 238 chômeurs. Cette baisse concerne principalement les métiers tributaires d'une forte activité saisonnière, comme ceux liés à la construction.

Le nombre de chômeurs inscrits (1) affiche une légère baisse pour se fixer à 13'536, soit 238 personnes de moins que le mois précédent (-1.7%). L'effectif des demandeurs d'emploi (2), qui suit la même évolution, recule de 224 personnes (-1.2%) et s'élève à 18'745. En comparaison annuelle, le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi a régressé respectivement de 12.7% et de 10.5%. Le taux de chômage se chiffrait alors à 4.7%.

La majorité des groupes de professions voient leur nombre de chômeurs stagner ou diminuer par rapport à janvier 2008, la catégorie « autres métiers du bâtiment » présentant la plus forte baisse (-12.8%), suivie des « maçons, peintres, monteurs électriciens » (-6.1%). A l'inverse, une légère hausse est observée chez les « employés de maison, nettoyeurs de locaux » (+2.1%) qui enregistrent une augmentation continue depuis août 2007.

Par rapport au mois dernier, toutes les catégories de population comptabilisent un repli du nombre de chômeurs, aussi bien selon le sexe, l'origine, l'âge, la formation que la durée de chômage.

Au niveau des régions, seuls deux districts ont des taux de chômage supérieurs à ceux du mois précédent : Gros-de-Vaud (+ 0.1 point) et Jura-Nord vaudois (+ 0.1 point). En termes d'effectifs, les baisses les plus importantes ont été constatées dans les districts de l'Ouest lausannois (-99 chômeurs), Nyon (-35) et Riviera-Pays-d'Enhaut (-35).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 6 mars 2008

Renseignements : DEC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 - roger.piccand@vd.ch

NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur www.vd.ch/emploi (rubrique Statistiques)

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et immédiatement disponible pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).